



## Remboursement de prelevements frauduleux

Par **Corsicatherine**, le **23/10/2008** à **13:06**

En recevant mon relevé de septembre au debut du mois, j'ai noté deux prelevements FINAREF et FRANFINANCE alors que je n'ai jamais été cliente chez eux.

Je suis allée de suite ma banque ( la Banque Populaire ) fait opposition pour tout nouveau prelevement (il y en avait 13 de 106 € chacun) et déposé plainte à la Gendarmerie.

Ma banque me dit que c'est à moi de contacter FRANFINANCE et FINAREF afin de me faire rembourser (alors que je pensais que c'était plutôt à elle de le faire ) !!

Existe t il un modele de lettre type avec toutes les mentions legales et utiles afin de regler rapidement ce probleme ?

Merci par avance de vos conseils

Par **DurDurLaVie**, le **30/10/2009** à **20:41**

En attendant il est conseillé de faire ce qu'a demandé ta banque :

- Ecrire des lettres recommandées aux soi-disant créanciers avec accusé de réception contestant les prélèvements frauduleux et demander leurs remboursements.
- Faire une copie de ces lettres et envoyer à ta banque.

Attendre un peu, tu n'auras pas de réponses , alors il faut passer à une vitesse supérieure :

- Faire une sommation à ta banque (LAR), accordant un délai de 8 jours , pour le remboursement des prélèvements frauduleux.

Dernière étape : Porter l'affaire devant le tribunal d'Instance, demandant le remboursement du principal (le total des prélèvements) et des frais annexes (coûts des envois recommandés) et demander également un dédommagement pour le temps passé à cette affaire.

J'ai eu les m<sup>^</sup>mes ennuis avec ma banque BNP. L'affaire a un peu traîné, j'ai constitué un dossier , prêt à déposer au Tribunal. Il ont immédiatement remboursé, dès qu'ils ont eu mon message téléphonique donnant l'info que je comptais gaspiller un peu de mon temps devant le Tribunal.

Par **Alexia70**, le **10/02/2014** à **13:06**

Bonjour "DurDurLaVie" ou à toute personne qui pourra me répondre... les autres aussi, lol  
Merci pour cette réponse très précise quant aux démarches à suivre. J'ai constaté sur les comptes d'un proche qui a de grosses difficultés financières et que j'aide à redresser la barre deux prélèvements mensuels de 3,75 et 4 euros. Je n'ai encore pas ouvert le dossier mais il me dit avoir tout payé d'un prêt pour le fuel.

Dans le cas où je constate le côté abusif de ces prélèvements et dans la mesure où Franfinance ne répond pas, puis-je tout de même mettre une opposition sur ces prélèvements et tout de même engager les démarches pour le remboursement des frais précédents auprès de ma banque? Cette démarche est-elle valable?

Franfinance appartient à la société générale, est-ce que eux peuvent me répondre directement sur ces prélèvements ou me répondront-ils qu'ils ne peuvent intervenir directement?

Merci pour vos réponses

Cordialement